

RÉPONSES DES PROMOTEURS AUX COMMENTAIRES DES DIFFÉRENTES INSTANCES

- en réponse à la proposition de reconfiguration des gradins du **comité d'architecture et d'urbanisme, à sa séance du 12 juillet 2002**, les architectes ont enlevé une série de trois rangées de sièges dans la partie sud-ouest des gradins;
- en réponse aux commentaires du **comité d'architecture et d'urbanisme, à sa séance du 30 septembre 2005**, les architectes indiquent qu'ils privilégient une approche d'intégration et de continuité plutôt qu'un bâtiment se distinguant de l'existant et se posant en tant qu'objet sculptural ou objet de design. On retrouve donc les mêmes matériaux, béton, pierres, barrières en fer forgé remplaçant les clôtures actuelles en fer losangées;
- Pour ce qui est de l'entrée côté est, celle-ci est minérale, traitée en brique majoritairement (mur des donateurs, aire d'exposition, billetterie);
- pour ce qui est du traitement du projet dans la percée de la rue Aylmer, les requérants insistent sur la fonction de services de la ruelle Aylmer et sur son caractère privé ne pouvant accueillir une fonction de porte d'entrée au stade. Les modifications portent sur l'éclairage à l'intérieur de l'entrée sud ainsi que sur les matériaux derrière les gradins (garde-corps en fer forgé), sur la promenade inférieure et sur la nouvelle promenade supérieure, et sur l'ascenseur. Un jardin vertical est proposé sous les gradins sud;
- l'opération d'abattage des 97 arbres se ferait en deux phases au lieu d'une, la première lors de l'installation de l'écran à l'été 2006, qui entraînerait la coupe de 74 arbres entre l'écran et les gradins existants et la seconde lors de la construction des gradins en 2007 ou 2008, qui entraînerait la coupe de 23 arbres. Les arbres coupés seront remplacés par 60 arbres matures et 120 arbustes;
- les requérants fournissent des photographies additionnelles à partir des rues avoisinantes qui concluent à la visibilité des luminaires tout autour du site et à la visibilité des gradins à partir de l'avenue du carrefour des Pins/du Parc et des avenues Pins et Parc ainsi qu'à l'approche de l'entrée est;
- les requérants fournissent des perspectives montrant l'entrée est, le panneau et les différences de niveaux du sol. Un rapport annexe relatif à l'impact de la circulation du carrefour et aux navettes d'autobus indique qu'une réactualisation de l'étude devra être faite après agrandissement des gradins et finalisation des travaux des Pins/du Parc. Ce rapport annexe indique également que l'amélioration de la voie publique de l'avenue du Parc permettra un deuxième service de navette qui désengorgera la rue Université où passe la navette existante.

- En réponse aux commentaires du **Conseil du patrimoine à sa séance du 6 octobre 2005**, les promoteurs fournissent une étude visuelle complétée par des vues prises à partir du carrefour des Pins/du Parc, à partir du chemin Olmsted au bas de l'entrée du stade et à partir des marches du belvédère vers le stade et l'hôpital Victoria. Les requérants indiquent que l'écran ne sera visible qu'à partir de l'intérieur du stade. L'avis du conseil du patrimoine recommande la modification de la hauteur des fûts d'éclairage, de la hauteur des nouveaux gradins, de la dimension et de l'emplacement de l'écran. Les promoteurs indiquent que ces modifications ne sont pas possibles compte tenu des contraintes qu'imposent les caractéristiques du site et les objectifs du projet, et que pour la localisation de l'écran, l'endroit visé est le seul qui permet d'être vu par la très grande majorité des spectateurs. Il est impossible de l'installer sur la toiture du centre sportif à cause de la structure et de la proximité des gradins sud et impossible de l'installer sur le bâtiment ouest à cause de la fenestration existante et l'angle des gradins nord-ouest;
- pour ce qui concerne la perte de la biomasse constituée en grande partie par des arbres à Giguère, l'objectif est de replanter rapidement des plants dès le printemps pour recréer un écran végétal d'envergure le plus rapidement possible, et ce, avec des espèces indigènes de qualité;

- le nombre de plantations de remplacement est moindre car plusieurs tiges sont déjà mortes ou appartiennent au même arbre. Compte tenu du champ visuel à conserver pour l'écran, l'espace restant est limité. Le choix des plants produits en pot d'une hauteur de 2,50 mètres s'explique par la présence du roc, l'espace disponible limité et la plantation serrée qui produira un écran végétal très dense;
- finalement, il n'y aura pas de plantation de chêne blanc ou de chêne bicolore mais du noyer cendré pour une question de biodiversité;
- la réponse des requérants concernant l'étude de circulation a été intégrée dans la section de la description du projet. Il est estimé que l'impact sur la circulation est négligeable pour les raisons suivantes : 9 parties seulement des Alouettes, période de début de partie se situant après l'heure de pointe du soir, répartition modale équilibrée des déplacements. Le consultant en circulation pense qu'il serait souhaitable d'actualiser l'étude quand les travaux du stade et du carrefour des Pins/du Parc seront complétés;
- une étude archéologique est déposée et indique qu'il pourrait y avoir deux emplacements potentiels sur le site, un secteur amérindien et un secteur historique et que les travaux ne seraient pas localisés sur ses secteurs.

Les promoteurs ont pris connaissance de l'avis du comité d'architecture et d'urbanisme du 3 mars 2006 et de l'avis du conseil du patrimoine du 6 mars 2006.

13 mars 2006